

Canada Province de Québec Municipalité de Saint-René-de-Matane

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, de ce qui suit :

- Le conseil municipal a adopté le 2 avril 2024 le règlement numéro 2024-01, intitulé
 « RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
 2012-06 ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DES DÉPENSES OCCASIONNÉE PAR LES ÉLUS ET/OU EMPLOYÉS MUNICIPAUX POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE ».
- Le règlement numéro 2024-01 a pour objet de :
 - > Abroger et remplacer le règlement 2012-06;
 - ➤ Établir les tarifs applicables dans le cadre des dépenses occasionnées par les élus et/ou employés municipaux pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.
- Le règlement numéro 2024-01 entre en vigueur à la publication du présent avis public.
- Le règlement est déposé à la mairie, située au 178, avenue Saint-René, à Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance, et ce, aux heures régulières d'ouverture et au centre communautaire, situé au 2, rue de la Fabrique, à Saint-René-de-Matane. De plus, il est publié sur le site internet de la municipalité: https://sainrene.ca.

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 3e jour d'avril 2024.

Joyce Bérubé,
Directrice générale et
greffière-trésorière